

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 novembre 2019

CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC LA BANQUE
DES TERRITOIRES

SIGNATURE

N° CS2019-42

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 22

Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf novembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 22 novembre 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Jean-Yves MORACCHINI - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND –

Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-
Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN –
M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD –
M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES : SIGNATURE

Vu la délibération n°CS2018-20 prise par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français le 22 juin 2018 portant adoption de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) ;

Vu les dernières modifications apportées par la Banque des Territoires, portant sur les modalités de financement et d'accompagnement de ladite convention :

- modification de la durée de la convention désormais établie sur la période 2019-2021 ;
- révision du montant de la subvention s'élevant dorénavant à 50 000 € et se répartissant sur les actions liées à la mobilité ;

Pour rappel, le Pôle métropolitain du Genevois français devient, après les métropoles de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand, une concrétisation institutionnelle du fait métropolitain. La création récente du Pôle métropolitain devrait favoriser la concrétisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et relever ainsi les nombreux défis sociaux, environnementaux et économiques qui se posent aujourd'hui à ce territoire transfrontalier. Elle permet d'engager un processus de mutualisation de moyens et d'intégration de compétences dans trois domaines essentiels : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique.

La Caisse des Dépôts et Consignations accompagne les projets du territoire dans la perspective d'apporter de solutions financières et d'accélérer des projets pour lesquels l'établissement public pourra jouer son rôle d'investisseur d'intérêt général.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts est susceptible de mettre à disposition du Pôle métropolitain du Genevois français et de ses membres plusieurs ressources financières, au nombre desquelles une enveloppe de crédit d'ingénierie, financée par sa section générale, pour le financement d'études-actions liées à la préfiguration des projets de territoire, ainsi que l'expertise des différentes filiales du Groupe Caisse des Dépôts selon le type de projet étudié ou de conseil recherché. Ainsi, la Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de la Caisse des Dépôts, via sa délégation de Chambéry-Grenoble, souhaite assurer une présence forte auprès du territoire du Pôle métropolitain du Genevois français.

La Caisse des Dépôts concentre aujourd'hui son action sur quatre transitions prioritaires qui fondent sa stratégie : territoriale, énergétique et économique, démographique et numérique. Ainsi, les stratégies de la Caisse des dépôts et du Pôle métropolitain du Genevois français convergent vers un engagement mutuel pour la transition énergétique, écologique et économique du territoire.

Le projet de convention, annexé à la présente délibération, a pour objet de mettre en œuvre cette volonté de collaboration et de définir le cadre du partenariat qui relie le Pôle métropolitain du Genevois français à la Caisse des Dépôts et qui permettra de relever les grands enjeux de ce nouveau territoire.

Pour favoriser l'attractivité du territoire du Pôle métropolitain, il a été convenu d'orienter les collaborations sur trois axes principaux :

- un Pôle métropolitain qui réussit sa transition énergétique et écologique ;
- un Pôle métropolitain moteur des mobilités ;
- un Pôle métropolitain innovant, créatif et attractif.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Pôle métropolitain du Genevois français, portant sur le cofinancement, sur une cible de 50 000 € pour 2 ans, du programme d'actions du Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle Métropolitain à signer la convention et l'ensemble des documents afférents

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le

06 DEC. 2019

Publié ou notifié le

06 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20191129-CS2019_42-DE